

PROCES -VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le 15 octobre 2024, suite à la convocation du 8 octobre 2024, en salle des mariages, sous la présidence de Madame Annie GOUPIL, Maire.

Etaient présents : MM. Annie GOUPIL, Annie MONNIER, Jean-Paul COPIN, Simon LESUR, Fanny CHRETIEN, Carine OLEJNICZAK, Philippe POLLET, Jean-Marie TRICOT, Pierre DHINAUT, Nicole ROGER, Pierrette LOQUET, Pierre DESCATOIRE, Christelle LAMBERT, Jimmy JAWOROWSKI, Charafa BEN LEBSIR, Noëllie RAPISARDA, Jean-Jacques MARTINACHE, Betty CAREJE, Stanis TERESIAK, Georges POT

Etaient excusés :

Muriel DOUDOK, Adjointe au Maire, excusée, donne pouvoir à Annie MONNIER

Philippe MARTIN, Adjoint au Maire, excusé, donne pouvoir à Simon LESUR

Séverine TATENCLOUX, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Jean-Paul COPIN

Etaient absents : Annie BUTRUILLE, Yves FAUQUETTE, Sylvie LOWYS, Christophe DUMOULIN, Jérôme DENEUVILLERS, Jennifer LETOT

<u>Nombre de conseillers</u> :	En exercice :	29
	Présents :	20
	Excusés :	3
	Absents :	6

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Philippe POLLET est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Madame le Maire rappelle que la société Sg-ingénierie a été désignée en qualité d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage afin de réaliser le diagnostic de la voirie et qu'un marché de travaux et d'entretien de rénovation des voiries a été lancé. L'attributaire de l'accord cadre est la société RAMERY TRAVAUX PUBLICS comme mentionné dans les communications du Maire transmises avec les notes de synthèse.

Madame le Maire propose donc à Monsieur MASTIN, ingénieur de la société SG-Ingenierie, de présenter le diagnostic des voiries.

Monsieur MASTIN explique la méthodologie de travail retenue qui a consisté pour chaque voie à remplir une fiche détaillée distinguant les voiries des trottoirs et reprenant notamment la couche de revêtement, les fissurations et le faïençage conformément à la diapositive ci-dessous.

A noter que sur la commune aucune voirie ne nécessite de refaire la structure de la chaussée.

Ville :	Flines lez raches	Rue :	Impasse Brossolette
Domianialité :			

1 / Caractéristiques dimensionnelles

Voirie :		Trottoirs :	
Longueurs	60,00 m	côté pair :	
largeurs	4,00 m	Longueurs	0,00 m
surface totale	240 m ²	largeurs	0,00 m
		surface totale	0 m ²
		côté impair :	
		Longueurs	0,00 m
		largeurs	0,00 m
		surface totale	0 m ²

borduration :					
	linéaire	état		linéaire	état
A2	<input type="text"/>	<input type="text"/>	P1	<input type="text"/>	<input type="text"/>
T1	<input type="text"/>	<input type="text"/>			
CS1	<input type="text"/>	<input type="text"/>			
CC1	120,00 m	ok			
autre :	<input type="text"/>	<input type="text"/>			

conformité avec la nouvelle réglementation PMR			
Place de stationnement PMR ?	<input type="text" value="oui"/>	<input type="text" value="non"/>	
			pente <input type="text" value="so"/>
			ressauts <input type="text" value="so"/>
			profil en travers <input type="text" value="so"/>
			passage piéton conforme <input type="text" value="so"/>

2 / Caractéristiques structures

Page 1

voirie :		trottoirs :	
constitution connue ?	<input type="text" value="oui"/>	<input type="text" value="non"/>	<input type="text" value="oui"/>
détail :	<input type="text"/>		<input type="text"/>
Trafic :			
ponds lourds :	<input type="text" value="non"/>	communale :	<input type="text" value="oui"/>
		lotissement :	<input type="text" value="oui"/>
			<input type="text" value="non"/>

3 / Diagnostic visuel structurel et fonctionnel

voirie :		trottoirs :	
couche de revêtement	<input type="checkbox"/>	couche de revêtement	<input type="checkbox"/>
fissuration	<input checked="" type="checkbox"/>	fissuration	<input type="checkbox"/>
faiençaqe	<input type="checkbox"/>	faiençaqe	<input type="checkbox"/>

RECAPITULATIF DIAGNOSTIC VOIRIE

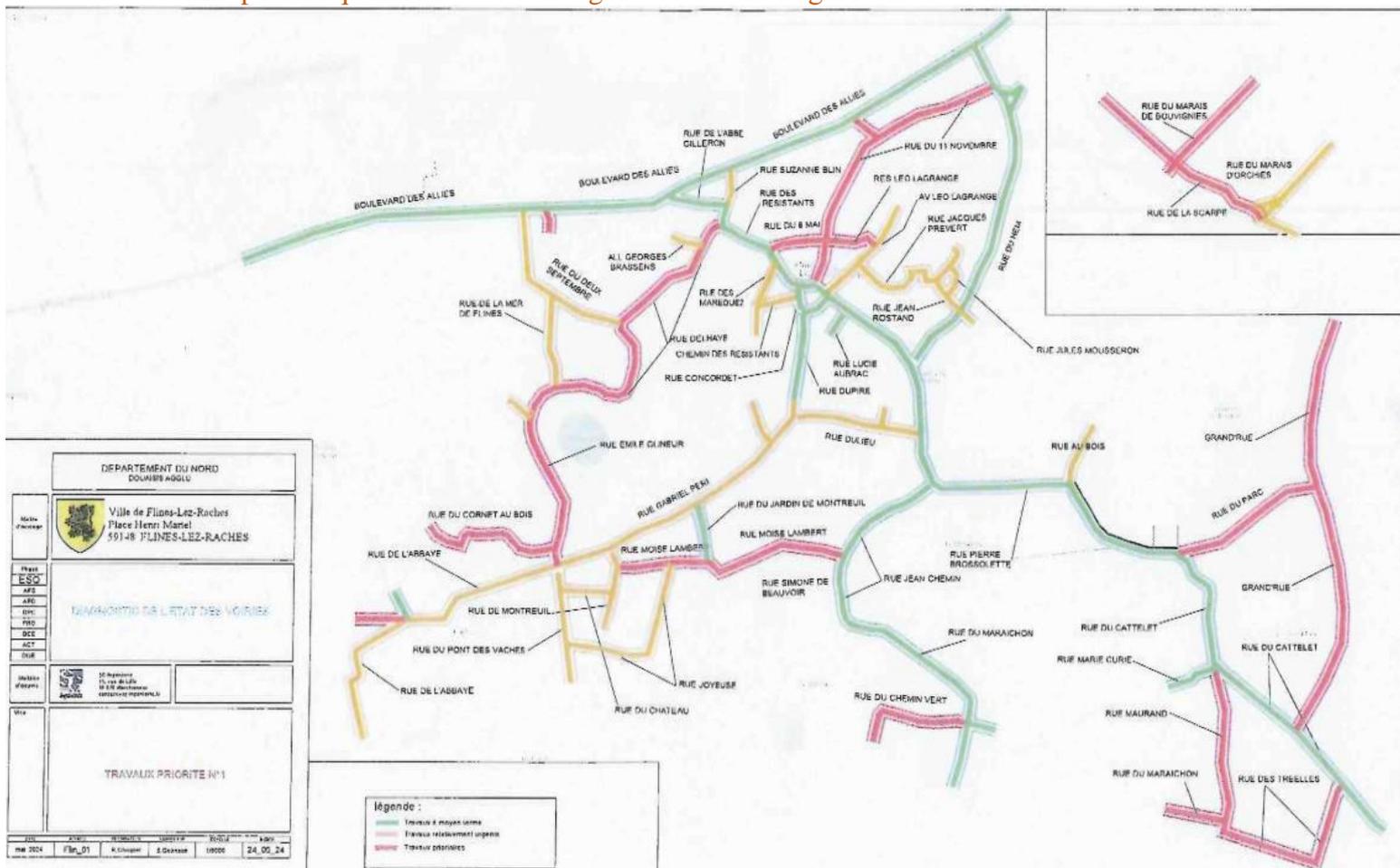
Dénomination des voies		Cout en € HT	Voirie	Trottoirs
Baillon	(chemin du)	80 167,46 €	66 570,80 €	13 596,66 €
Marais de Bouvignies	(rue du)	33 342,75 €	33 342,75 €	- €
Scarpe	(rue de la)	446 147,10 €	446 147,10 €	- €
Chemin vert	(rue du)	79 091,25 €	79 091,25 €	- €
Dom des sables		44 372,74 €	29 869,64 €	14 503,10 €
Maraichon (Cattelet)	(rue de)	17 684,10 €	17 684,10 €	- €
Maurand	(rue)	164 018,27 €	117 279,75 €	46 738,52 €
Treelles	(rue des)	212 152,24 €	186 658,50 €	25 493,74 €
Grandrue		317 794,01 €	245 986,65 €	71 807,36 €
Parc	(rue du)	268 622,26 €	223 583,33 €	45 038,94 €
Paul madame	(rue)	66 104,85 €	43 443,75 €	22 661,10 €
11 Novembre	(rue du)	437 897,78 €	437 897,78 €	- €
8 Mai	(rue du)	79 713,90 €	79 713,90 €	- €
Delhaye	(rue)	341 841,95 €	222 226,20 €	119 615,75 €
Moïse Lambert	(rue)	292 723,29 €	219 074,72 €	73 648,58 €
Cornet au bois	(rue du)	113 331,75 €	113 331,75 €	- €
Emile Glineur	(rue)	292 577,67 €	220 062,15 €	72 515,52 €
Brossolette	(Impasse)	4 737,60 €	4 737,60 €	- €
Marais d'Orchies	(Drève du)	51 125,55 €	51 125,55 €	- €
Maraichon D35	(rue du)	5 132,40 €	5 132,40 €	- €
Au Bois	(Rue)	72 105,39 €	51 710,40 €	20 394,99 €
Dulieu	(rue)	96 793,99 €	37 308,60 €	59 485,39 €
Jean Rostand	(rue)	13 818,00 €	13 818,00 €	- €
Alexandre Desrousseaux	(rue)	67 743,88 €	29 956,50 €	37 787,38 €
Henri Matisse	(rue)	5 922,00 €	5 922,00 €	- €
Jacques Prevert	(rue)	39 018,00 €	39 018,00 €	- €
Léo Lagrange	(rés)	127 303,31 €	127 303,31 €	- €
Resistants	(chemin des)	13 423,20 €	13 423,20 €	- €
Suzanne Blin	(ue)	67 191,10 €	18 753,00 €	48 438,10 €
Georges Brassens	(all.)	19 246,50 €	19 246,50 €	- €
Marequez	(rue)	16 779,00 €	16 779,00 €	- €
Gabriel Peri	(rue)	381 958,79 €	299 529,04 €	82 429,75 €
Joyeuse	(rue)	54 285,00 €	54 285,00 €	- €
Montreuil	(rue de)	41 454,00 €	41 454,00 €	- €
Château	(rue du)	16 779,00 €	16 779,00 €	- €
L'Abbaye	(rue de)	75 012,00 €	75 012,00 €	- €
Pont des vaches	(rue du)	37 103,72 €	37 103,72 €	- €
Cornet Sabine	(rue du)	40 638,20 €	11 745,30 €	28 892,90 €
Mer de Flines	(rue de la)	69 523,65 €	35 532,00 €	33 991,65 €
Jean Baptiste Clement	(rue)	25 227,51 €	13 896,96 €	11 330,55 €
2 septembre	(rue du)	74 606,47 €	39 085,20 €	35 521,27 €
Iallaing	(rue de)	- €	- €	- €
Jean Chemin	(rue)	- €	- €	- €
Cattelet	(Rue du)	- €	- €	- €
Pierre Brossolette	(rue)	- €	- €	- €
Lucie Aubrac	(rés)	- €	- €	- €
Moulin	(rue du)	- €	- €	- €
Jules Mousseron	(rue)	- €	- €	- €
Hem	(rue du)	- €	- €	- €
Condorcet	(rue)	- €	- €	- €
Resistants	(rue des)	- €	- €	- €
l'Abbé Gilleron	(rue de)	- €	- €	- €
Dupire	(rue)	- €	- €	- €
Simone de Beauvoir	(rue)	- €	- €	- €
Jardins de Montreuil	(rue des)	- €	- €	- €
Pavé Madame	(rue du)	- €	- €	- €
Marie Curie	(rue)	- €	- €	- €
Alliés	(bd des)	- €	- €	- €
TOTAL GENERAL EN € HT		4 704 511,63 €		

Un chiffrage a été réalisé par rue avec hiérarchisation en fonction du degré d'importance des travaux et un code couleur a été attribué en fonction du degré d'urgence :

- rouge : travaux urgents (par exemple la rue du marais où a été constaté un faïençage important)
- orange : travaux moins importants (voiries pour lesquelles des travaux devront être envisagés)
- vert : (les voiries départementales ou les voiries communales refaites récemment)

Le montant global calculé par la société SG-ingenierie a permis de lancer la consultation.

Le chiffrage global après attribution du marché s'élève à 4.7 millions d'euros et le montant des voiries pour lesquelles des travaux urgents sont à envisager s'élève à 3 millions d'euros.



A ce jour, 2 voiries ont été priorisées pour 2024 : le marais de BOUVIGNIES et la rue du 2 septembre.

Madame ROGER s'étonne que l'intégralité de la rue du 2 septembre n'ait pas été refaite.

Monsieur MASTIN répond qu'une partie de la rue a été refaite il y a quelques années et que la réfection du reste de la voirie sera envisagée en même temps que celle de la rue de la mer de Flines.

Madame RAPISARDA indique ne pas comprendre que le montant total des travaux s'élève à 4 704 511.63 € alors que la décision figurant dans les communications du Maire fait mention d'un montant minimum annuel de 100 000 € HT et un montant maximum de 800 000 € HT.

Monsieur MASTIN répond qu'il s'agit d'un marché pour une durée maximale de 4 ans avec pour objectif de procéder à la réfection des voiries répertoriées comme nécessitant des travaux urgents. Il précise que les prix sont révisables chaque année et que le prix des voiries actuellement classées en vert aura augmenté le jour où il sera envisagé de les rénover.

Madame RAPISARDA demande de faire le point de l'installation des lampes à Leds.

Madame le Maire répond qu'il convient de commencer l'examen de la première question à l'ordre du jour qui concerne l'adoption du procès-verbal de la précédente séance et que la réponse à cette question interviendra ultérieurement.

2024 /45 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

Le Conseil Municipal,

- Vu l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, à l'unanimité soit 23 voix, adopte le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 juin 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Madame le Maire propose à Madame CHRETIEN de répondre à la question posée par Madame RAPISARDA relative au remplacement de l'éclairage public par Leds.

Madame CHRETIEN répond que début 2024 ont été remplacés l'éclairage des points Chapelle, Legrand et Corbeau. Nous étions en attente pour la programmation 2024 au Cattelet du retour de la demande de subvention du fonds vert pour laquelle nous avons eu récemment une notification.

Un point complet et chiffré vous sera fait lors de la prochaine séance du conseil municipal.

AFFAIRES GENERALES

2024/46 VENTE DE MATERIEL DE CUISINE A LA COMMUNE DE LECELLES

Le Conseil Municipal,

- Vu l'article L. L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, à l'unanimité, soit 23 voix décide de vendre à la commune de LECELLES pour un montant de 7 987 € le matériel de cuisine qu'elle loue depuis 2018

soit deux meubles réfrigérés sur réserve, un meuble self bain-marie et un chariot chauffe – assiette.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

2024/47 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION « BOUGE TON FLINES »

Le Conseil Municipal,

– Vu l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, à l'unanimité, soit 23 voix :

- 1) arrête le montant de la subvention accordée à l'association « Bouge ton Flines » soit 150 €
- 2) dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Monsieur POLLET indique que l'association « Bouge ton Flines » remplace le comité des fêtes, association qui organisait auparavant la fête de la musique, la braderie, les flâneries ainsi que le marché de Noël.

Monsieur POLLET ajoute que cette année l'association Bouge ton Flines a organisé en 2024 un voyage à Amsterdam et souhaiterait organiser le festival de la musique en 2025 et sollicite, dans ce cadre, le même montant que celui versé en 2023 au comité des fêtes. Or, outre le fait que le projet diffère des événements organisés en 2023, il s'agit d'une nouvelle association qui peut bénéficier à ce titre en 2024 de l'aide au démarrage.

Monsieur POLLET propose donc d'accorder une subvention à l'association Bouge ton Flines un montant de 150 € pour l'année 2024.

2024/48 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE FLINES-LEZ-RÂCHES **Rapporteur Monsieur Philippe POLLET**

Le Conseil Municipal,

– Vu l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, à l'unanimité, soit 23 voix décide :

- 1) d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association des anciens combattants de FLINES-LEZ-RÂCHES de 130 € pour l'achat d'une plaque commémorative en l'honneur du porte drapeau récemment décédé.
- 2) dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

2024 /49 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES PARENTS D'ELEVES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE FLINES-LEZ-RÂCHES

Rapporteur Monsieur Philippe POLLET

Le Conseil Municipal,

- Vu l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 22 voix décide (Madame BETTY CAREJE n'a pas pris part au vote) :

- 1) d'accorder une subvention exceptionnelle à la fédération des conseils des parents d'élèves des écoles publiques de FLINES-LEZ-RÂCHES pour l'organisation de la fête d'HALLOWEEN du 26 octobre 2024 pour un montant de 500 €.
- 2) dit que les crédits sont inscrits au Budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Madame le Maire précise que, contrairement à ce qui est indiqué dans la note de synthèse, la demande de subvention émane de la FCPE et non pas de l'APE et précise que toute demande, quelle que soit sa nature, doit être envoyée par courrier adressé impersonnellement à Madame le Maire car, en l'occurrence, la demande a été transmise directement par mail à l'adjoint.

Madame le Maire ajoute que tout courrier arrivé en mairie est enregistré puis transmis à l'adjoint qui en a la délégation ainsi qu'au service concerné.

Monsieur POLLET indique qu'après étude des comptes et du budget prévisionnel, il propose de reconduire le même montant que celui accordé l'an dernier soit 500 €.

Madame CARREJE remercie les membres du conseil municipal pour les enfants et les Flinois avec sa double casquette de conseillère municipale et de membre de la FCPE.

Madame le Maire précise que si l'organisation de cette manifestation devait être reconduite, il ne pourrait plus s'agir d'une subvention exceptionnelle car elle devra être intégrée dans la demande de fonctionnement de l'association.

Madame CAREJE répond par l'affirmative.

Madame RAPISARDA indique que c'est la première fois que les montants proposés ne figurent pas dans les notes de synthèse.

Madame le Maire répond qu'il ne s'agit pas de la première fois mais, qu'à l'avenir, on essaiera de les mentionner.

TRAVAUX

Rapporteur Jean-Paul COPIN

2024/50 ADHESION DE COMMUNES AU SIDEN – SIAN – CONSULTATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08 avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN),

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre, modification des statuts du SIAN et notamment du 21 novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire "Eau Potable et Industrielle" et d'un changement de dénomination, à savoir le SIDEN-SIAN,

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 31 décembre 2008 portant adhésion du SIDEN France au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "Eau Potable", entraînant de fait sa dissolution, les membres du SIDEN France devenant de plein droit membres du SIDEN-SIAN pour cette compétence,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant extension du périmètre du SIDEN-SIAN,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN et notamment ceux en dates des 27 avril 2018 et 28 janvier 2019,

Vu la délibération en date du 8 septembre 2023 du Conseil Municipal de la commune de RUMILLY-EN-CAMBRESIS (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 27 novembre 2023 du Conseil Municipal de la commune d'ESTREE-BLANCHE (Pas-de-Calais) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 10 janvier 2024 du Conseil Municipal de la commune de BUSIGNY (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 22 mars 2024 du Conseil Municipal de la commune de NOYELLES-SUR ESCAUT (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 4 septembre 2024 du Conseil Municipal de la commune de CRESPIN (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 7 juin 2024 du Conseil Municipal de la commune de TRESCAULT (Pas-de-Calais) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Eau Potable ».

Vu la délibération en date du 11 avril 2024 du Conseil Municipal de la commune de SAINS-DU-NORD (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 25 juin 2024 du Conseil Municipal de la commune de PAISSY (Aisne) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Eau Potable »,

Vu la délibération en date du 5 août 2024 du Conseil Municipal de la commune d'HAVRINCOURT (Pas-de-Calais) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Eau Potable »,

Vu la délibération en date du 3 septembre 2024 du Conseil Municipal de la commune d'URVILLERS (Aisne) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Eau Potable »,

Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN,

Après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, à l'unanimité, soit 23 voix, le Conseil Municipal décide d'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- des communes de BUSIGNY, ESTREE-BLANCHE, NOYELLES-SUR-ESCAUT, SAINS-DU-NORD, RUMILLY-EN-CAMBRESIS et CRESPIEN pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,
- des communes de TRESCAULT, PAISSY, HAVRINCOURT et URVILLERS pour la compétence « Eau Potable ».

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations n°19/19 et 20/20 adoptées par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 22 février 2024, la délibération n°16/57 adoptée par le Comité Syndical du 18 juin 2024 et dans les délibérations n°20/83, 21/84, 22/85, 23/86, 24/87, 25/88, et 33/96 adoptées par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 19 septembre 2024.

Monsieur COPIN informe les membres du conseil municipal qu'il s'agit d'une délibération habituelle relative à l'adhésion de nouvelles communes au SIDEN-SIAN, certaines concernent la compétence défense incendie, les autres, l'eau potable.

ENFANCE - JEUNESSE

2024/51 ORGANISATION D'UN SEJOUR SKI EN 2025

Rapporteur Carine OLEJNICZAK

Le conseil Municipal,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Après avoir pris connaissance de la note de synthèse et en avoir délibéré à l'unanimité soit 23 voix, décide :

1) d'organiser en priorité pour les enfants n'ayant pas bénéficié d'un séjour organisé par la commune en 2022, 2023 et 2024 un séjour de ski en 2025 pour 15 jeunes âgés de 10 à 13 ans.

2) de fixer la participation de la famille conformément au tableau ci-dessus qui sera versée en 3 fois de la part due, sachant que le dernier paiement devra être effectué au plus tard le 20 janvier 2025.

Quotient Familial	Tarif	%	Reste à charge mairie			
QF < ou = à 600	247,2	30	576,8	824		
QF de 601 à 1100	329,6	40	494,4	824		
QF de 1101 à 1600	494,4	60	329,6	824		
QF > à 1601	741,6	90	82,4	824		

3) d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

4) d'inscrire les crédits au Budget Primitif 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Madame OLEJNICZAK rappelle que le conseil municipal a décidé depuis 2022 d'organiser le séjour ski qui a permis à 45 jeunes de partir dans les Alpes et s'initier à la pratique du ski.

Pour l'édition 2025, il est proposé au conseil municipal de reconduire l'organisation de ce séjour mais d'en changer la destination notamment pour des problèmes d'enneigement. Le choix s'est porté sur le Collet d'Allevard, en Isère.

Madame OLEJNICZAK indique que les taux de participation des parents en fonction des quotients familiaux sont les mêmes que l'année dernière mais, pour cette 4^{ème} année, il est proposé que les enfants qui sont déjà partis puissent être inscrits sur la liste d'attente.

Madame ROGER demande dans cette hypothèse si les parents pourront à nouveau bénéficier de la participation communale ?

Madame le Maire répond que la participation se fera dans les mêmes conditions financières.

Madame OLEJNICZAK ajoute que la première année le conseil municipal n'avait pas prévu de mettre en place la participation en fonction des quotients familiaux et avait proposé une participation financière au taux de 50% mais depuis deux années la participation est calculée en fonction du quotient familial.

Contrairement à l'année dernière où la délibération a été prise en décembre, les parents pourront payer en 3 mensualités avant les fêtes de Noël.

Madame CAREJE indique qu'il s'agit d'une belle station, très familiale, qu'elle connaît à titre personnel pour s'y rendre en vacances d'hiver. D'ailleurs, Madame CAREJE informe qu'elle sera au Collet d'Allevard dans la station au même moment que les enfants et ajoute qu'en 2025 la station fêtera ses 60 ans.

2024/ 52 MUTUALISATION AVEC LE COLLEGE DE LA DEMI PENSION POUR LES ELEVES DE CM2 DE L'ECOLE CASSIN

Rapporteur Carine OLEJNICZAK

Le conseil municipal,

Vu l'article L.421-10 du Code de l'éducation,

Vu l'article 2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, à l'unanimité, soit 23 voix, décide :

- 1) que la Commune et le Collège s'associent par convention en vue de la mutualisation du service de restauration afin d'assurer le service de la demi-pension du collège Jean MOULIN et des élèves de CM2 de l'école René CASSIN.
- 2) de signer la convention déterminant les modalités de la mutualisation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Madame le Maire informe qu'elle souhaite apporter une modification au nombre d'enfants figurant dans le projet de convention joint à la note de synthèse soit 35 au lieu de 30.

Madame la principale du collège en a été informée.

DEVELOPPEMENT DURABLE

2024/ 53 ADHESION AU SERVICE ENERGIE DU SCOT GRAND DOUAISIS

Rapporteur Fanny CHRETIEN

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, à l'unanimité, soit 23 voix décide d'adhérer au service énergie du SCOT du grand DOUAISIS pour la prochaine période de 2024-2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Madame CHRETIEN indique que l'an dernier le conseil municipal avait décidé de se positionner favorablement pour l'adhésion au service énergie du SCOT du grand Douaisis.

La question inscrite à l'ordre du jour concerne la signature de la convention afin que le SCOT puisse apporter son expertise énergétique et patrimoniale.

Madame CHRETIEN ajoute que le tarif n'a pas augmenté depuis 2021.

CULTURE - FESTIVITES

2024/54 PROGRAMMATION CULTURELLE ET FESTIVE 2025

Rapporteur Jean-Marie TRICOT

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance de la note de synthèse et après en avoir délibéré, à l'unanimité soit 23 voix, décide

- 1) d'adopter le programme culturel et festif 2025 défini dans le tableau ci-dessous sous réserve de la réalisation effective des spectacles :

NATURE	DATES	PUBLIC	DEPENSES	RECETTES
Théâtre de marionnettes + Carnaval	Mars	Jeunesse	1 500 €	400 € (Aide à la diffusion)
Chasse à l'œuf de pâques	Avril	Jeunesse	500 €	
L'heure du conte	Plusieurs fois dans l'année	Jeunesse	400 €	
Exposition	Mai	Tout Public	0 €	
Flines en Fête	Juillet	Tout Public	12 000 €	
Tribute ABBA		Tout Public	4 600 €	4 000 €
Spectacle - Emilie Deletrez		Tout Public	3 500 €	3 000 €
Théâtre la Caboche	Automne	Tout public	0 €	
Concert à l'Eglise	Lors des journées du patrimoine	Tout Public	2 000 €	
Un vrai Noël	Décembre	Jeunesse	6 500 €	
TOTAL			31 000 €	7 400 €

- 2) de s'associer avec les différents partenaires pour réaliser en commun l'accueil des spectacles et le bon déroulement de ce programme.

3) d'un engagement de dépenses par la Ville de FLINES-LEZ-RÂCHES conformément au budget prévisionnel figurant sur le tableau ci-dessus.

4) de solliciter des différents partenaires financiers les subventions susceptibles d'être accordées.

5) de décider de la tarification des festivités « Tribute ABBA » et « Emilie DELETREZ » de la manière suivante :

- Flinois : 10 € et gratuité pour les moins de 12 ans

- Extérieurs : 15 € et gratuité pour les moins de 12 ans

6) d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

7) de décider que les dépenses et les recettes seront inscrites au Budget Primitif 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Monsieur TRICOT fait part du bilan de la programmation culturelle et festive 2024 :

Le théâtre de marionnettes au printemps, la chasse à l'œuf, la pièce de théâtre d'Emilie DELETREZ « l'art indélicat de la féminité », l'exposition du 1^{er} mai, l'évènement majeur de cet été « Flines en fêtes » qui a réuni près de 5 000 personnes et dernièrement, le concert de gospel à l'église qui a lancé la collecte de la fondation du patrimoine.

La pièce de théâtre de la troupe la Caboché est prévue en novembre, l'heure du conte pour les plus petits et le spectacle les jouets de Noël est prévu le 17 décembre 2024 pour tous les élèves de la commune avec la remise de la coquille et des friandises de Noël.

La programmation 2024 a réuni 1 200 personnes sans compter « Flines en fête ». Elle a été riche et s'est adressée à tous les publics.

La programmation 2025 verra la reconduction au printemps du théâtre de marionnettes avec en plus un carnaval, la chasse aux œufs, l'exposition d'artiste début mai, Flines en fêtes, le one woman show d'Emilie DELETREZ ainsi que le concert dans l'église lors des journées du patrimoine, la pièce de théâtre de la troupe de la Caboché à l'automne puis le spectacle de Noël destiné aux élèves de la commune.

Madame le Maire ajoute que l'heure du conte sera reconduite en 2025 sachant que Monsieur TRICOT s'est porté volontaire pour encadrer cette organisation.

Monsieur TRICOT ajoute qu'un tribute ABBA est proposé à l'automne. Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur la tarification du spectacle d'Emilie DELETREZ ainsi que le tribute ABBA à 10 € pour les Flinois et 15 € pour les extérieurs avec la gratuité pour les moins de 12 ans.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

1) DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS

N°	Date	Date visa contrôle de légalité	Objet
36	17 juillet 2024	23 juillet 2024	Accord cadre pour les travaux d'entretien et la rénovation des voiries sur le territoire de la commune, avec l'entreprise RAMERY TRAVAUX PUBLICS sis Agence Hainaut Cambrésis, ZI du Bas Pré, Rue Jean Jaurès 59590 RAISMES, pour un montant minimum annuel de 100 000 € HT et un montant maximum annuel de 800 000 € HT.
37	22 juillet 2024	23 juillet 2024	Désignation de la société B.A.C.S Bustin Audit Conseil Suivi, sis 10, rue Gambetta à Vieux-Condé, pour un montant de 3000 € HT pour la réalisation de l'audit des contrats d'assurance et de la réalisation du Dossier de Consultation des Entreprises dans le cadre du renouvellement des contrats d'assurances de la commune.
38	29 août 2024	30 août 2024	Signature du contrat de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation de l'école BROSSOLETTE avec la société MV2 architectes sis, 118 rue Solférino 59 000 LILLE avec un taux de rémunération de 10.5% pour la tranche ferme soit 25 200 € HT soit 30 240 € TTC et un taux de rémunération de 9.5% pour la prestation supplémentaire éventuelle soit 10 450 € HT soit 12 540 € TTC.
39	29 août 2024	30 août 2024	Signature du contrat d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en place d'un marché de téléphonie fixe, mobile et internet avec l'entreprise MG FIL Conseil, sis 12 rue Boson 38 200 VIENNE pour un montant de 3 100 € HT soit 3 720 € TTC.
40	17 septembre 2024	26 septembre 2024	Décision de recourir au service « ma mairie en poche » pour un montant de 840 € HT pour un an.

2) ARRETES JUSQU'AU 4 OCTOBRE 2024

N°	Date	Lieu	Période	Objet	Demandeur
126	25 juin 2024	51 Boulevard des Alliés	Du 26 juin 2024 au 06 juillet 2024	Occupation du domaine public - échafaudage	LC Toitures
127	25 juin 2024	Place Henri Martel	Le 25 août 2024 de 07h00 à 13h00	Ouverture d'un débit de boissons - braderie	MAM Les Cigognes

128	25 juin 2024	Salle d'œuvres municipale	Le 1 ^{er} septembre 2024 de 10h00 à 18h00	Ouverture d'un débit de boissons – Fête des métiers	ACF
129	26 juin 2024	Place Henri Martel – Avenue Léo Lagrange	Le 25 août 2024 de 07h00 à 13h00	Braderie	MAM Les Cigognes
130	26 juin 2024	Place Henri Martel	Le 1 ^{er} septembre 2024 de 10h00 à 18h00	Fête des métiers	ACF
131	26 juin 2024	Salle d'œuvres municipale	Le 08 septembre 2024 de 06h00 à 19h00	Ouverture d'un débit de boissons – Randonnée VTT	Renard des Sables
132	28 juin 2024	Grand 'Rue	Le 28 juillet 2024 de 08h00 à 14h00	Ouverture d'un débit de boisson – braderie	Bouge Ton Flines
133	01 juillet 2024	Grand 'Rue	Le 28 juillet 2024 de 07h00 à 15h00	Braderie	Bouge Ton Flines
134	01 juillet 2024	Place Henri Martel	1 ^{er} avril 2024 au 1 ^{er} juin 2024	Redevance occupation du domaine public	Aux délices du renard
135	01 juillet 2024	Place Henri Martel	Le 08 septembre 2024	Randonnée VTT-Cyclo-Marche	Renards des Sables
136	02 juillet 2024	15bis rue Moïse Lambert	Le 05 août 2024 de 08h30 à 18h30	Stationnement camion de déménagement	AGS Nord – Pas de Calais
137	03 juillet 2024	39 rue Moïse Lambert	Le 09 août 2024	Modification branchements électrique en façade	SATCOMS Energie
138	03 juillet 2024	Commune	Tout Temps	Autorisation de circulation sur les voies communales	Ecogarde – PNR
139	03 juillet 2024	Rue du Maraîchon	Du 29 juillet 2024 au 29 septembre 2024	Extension du réseau électrique pour l'alimentation d'une antenne	Bouygues E&S – TPRE
140	08 juillet 2024	17 rue des Résistants	Les 13 et 27 juillet 2024	Occupation du domaine public – Etal devant commerce	Virginie Fantaisy
141	08 juillet 2024	32 Boulevard des Alliés	Du 11 au 15 juillet 2024	Occupation du domaine public - benne	Pétitionnaire
142	09 juillet 2024	34 rue du Deux Septembre	Le 11 et 12 juillet 2024	Occupation du domaine public - échafaudage	Pétitionnaire
143	09 juillet 2024	Rue Pierre Brossolette – rue du Cattelet	Le 15 août 2024 de 12h00 à 13h00	Procession mariale	Paroisse Notre Dame de la Paix
144	09 juillet 2024	Stade Municipal	Du 20 juillet 2024 de 19h00 au 21 juillet 2024 à 00h30	Ouverture d'un débit de boisson – Flines en fête	Karaté Club Flines

145	10 juillet 2024	Parking salle des sports	Le 20 juillet 2024 de 18h00 à 01h00	Stationnement et circulation interdits	Mairie
146	11 juillet 2024	72 rue du Onze Novembre	Lundi 15 juillet 2024 de 13h00 à 17h00	Stationnement d'un camion toupie et d'une pompe	Pétitionnaire
147	12 juillet 2024	61 rue du Moulin	Du 15 juillet 2024 au 30 juillet 2024	Occupation du domaine public – échafaudage et benne	Pétitionnaire
148	15 juillet 2024	32 Boulevard des Alliés	Du 11 au 12 juillet 2024	Modification de l'arrêté 141_2024	Pétitionnaire
149	15 juillet 2024	25 Place de la gare (Résidence Léo Lagrange)	Du 29 au 31 juillet 2024	Occupation du domaine public - nacelle	CPS Toitures
150	16 juillet 2024	Avenue Léo Lagrange, Rue des Résistants et rue du 8 mai	Le 20 juillet 2024 de 21h00 à 22h00	Défilé familial	Mairie
151	18 juillet 2024	Rue Gabriel Péri	Du 29 juillet 2024 au 29 août 2024	Travaux d'eau potable	ROBINEAU FRERES
152	18 juillet 2024	Rues Delhaye, Emile Glineur et de la Mer de Flines	Le 04 août 2024 de 06h00 à 16h00	Braderie	La Touche Flinoise
153	19 juillet 2024	Place Henri Martel	Tous les vendredis du mois de Mai 2024	Occupation du domaine public – marché nocturne	ACF
154	23 juillet 2024	Place Henri Martel	Le 29 août 2024 de 09h30 à 16h00	Stationnement camion bleu	Département du Nord
155	24 juillet 2024	Rue Pierre Brossolette	Du 05 juillet 2024 au 05 août 2024	Travaux d'eau potable	ROBINEAU FRERES
156	27 juillet 2024	61 rue du Moulin	Du 29 juillet 2024 au 08 août 2024	Modification de l'arrêté 147_2024	SAS TOITURES DELCROIX
157	07 août 2024	Avenue Léo Lagrange et place Henri Martel	Du 24 septembre 2024 au 02 octobre 2024	Ducasse du mois de septembre	Mairie
158	06 août 2024	11 rue Dulieu	Du 21 août 2024 au 20 septembre 2024	Modification création adduction aérosouterraine	SATCOMS Energie
159	06 août 2024	42 rue du Moulin	Du 12 août 2024 au 16 août 2024	Occupation du domaine public - échafaudage	RENOVATION AM MULTITRAVAUX

160	12 août 2024	13 Place du Général de Gaulle	Du 20 août 2024 au 20 septembre 2024	Travaux incendie - renouvellement	NOREADE
161	12 août 2024	4 rue du Jardin de Montreuil	Du 09 août 2024 au 21 août 2024	Travaux compteur - réparation	NOREADE
162	12 août 2024	Place Henri Martel	Le 06 novembre 2024 de 09h30 à 16h00	Stationnement camion bleu	Département du NORD
163	26 août 2024	31 rue Alexandre Desrousseaux	Du 02 au 04 septembre 2024	Travaux de création de génie civil pour fourreaux	GCELEC
164	29 août 2024	Rue Joyeuse	Du 30 août 2024 au 11 novembre 2024	Renforcement du réseau aérien	RAMERY Réseaux
165	30 août 2024	15 rue Pierre Brossolette	Du 10 septembre 2024 au 10 octobre 2024	Travaux d'eau potable	ROBINEAU FRERES
166	02 septembre 2024	31 rue Alexandre Desrousseaux	02 septembre 2024 au 14 septembre 2024	Travaux de création de génie civil pour fourreaux - prolongation	GCELEC
167	02 septembre 2024	D35	Du 16 septembre 2024 au 15 octobre 2024	Alimentation d'une antenne de télécommunication	Bouygues E&S – TPRE
168	03 septembre 2024	17 rue Gabriel Péri	Du 03 septembre 2024 au 13 septembre 2024	Occupation du domaine public - échafaudage	FLR Couverture
169	03 septembre 2024	13 rue du Moulin	Du 16 au 20 septembre 2024	Occupation du domaine public - benne	Pétitionnaire
170	06 septembre 2024	Rues Joyeuse, Montreuil et Moïse Lambert	Du 09 septembre 2024 au 08 octobre 2024	Travaux ENEDIS	RAMERY Réseaux
171	10 septembre 2024	Salle Yvon Delplanque	Le 29 septembre 2024 de 10h00 à 22h00	Débit de boisson - Moules Frites	Les Amis du Cattelet
172	11 septembre 2024	Rue du Moulin	Le 29 septembre 2024 de 06h00 à 15h00	Débit de boisson - Brocante	KARATE CLUB
173	11 septembre 2024	Rue du Moulin (angle rue Dupire à la rue du Hem)	Le 29 septembre 2024 de 06h00 à 15h00	Brocante	KARATE CLUB
174	16 septembre 2024	64A rue Pierre Brossolette	Du 16 au 30 septembre 2024	Création de branchements d'assainissement neufs	HYDRAM
175	16 septembre 2024	86 rue Delhayé	Du 23 au 27 septembre 2024	Branchements gaz en traversée de chaussée par forage	SARL GRIOCHE

176	18 septembre 2024	Rue Maurand	Du 30 septembre 2024 au 30 octobre 2024	Travaux d'eau potable	ROBINEAU FRERES
177	19 septembre 2024	Rue du 8 mai 1945	Du 30 septembre 2024 au 18 octobre 2024	Travaux d'eau potable	ROBINEAU FRERES
178	19 septembre 2024	Rue Suzanne Blin	Le 21 septembre 2024 de 17h00 à 20h00	Représentation musicale	Mairie
179	26 septembre 2024	Territoire Communal		Arrête municipal relatif à la défense extérieure contre l'incendie	SIDEN-SIAN
180	NON ATTRIBUE				
181	26 septembre 2024	Salle d'œuvres municipale	Du 18 octobre 2024 à 18h00 au 19 octobre 2024 à 06h00	Débit de boisson – soirée festive (20 ans du club)	Athlétisme Club
182	26 septembre 2024	59 rue du Hem	Du 08 octobre 2024 au 07 novembre 2024	Fermeture - résiliation	NOREADE
183	26 septembre 2024	Rue du Parc	Du 07 octobre 2024 au 22 octobre 2024	Petit carottage pour analyse amiante sur enrobés	DOMOBAT
184	27 septembre 2024	23 rue de l'Abbaye	Du 08 octobre 2024 au 12 octobre 2024	Coulage pour une piscine	Piscines Loisirs Nord Est
185	27 septembre 2024	39 rue Moïse Lambert	Du 1 ^{er} septembre 2024 au 30 octobre 2024	Occupation du domaine public - benne	Pétitionnaire
186	27 septembre 2024	Place Henri Martel	Du 1 ^{er} juillet 2024 au 30 septembre 2024	Redevance pour l'occupation du domaine public	Aux délices du renard
187	30 septembre 2024	207 Boulevard des Alliés	Du 30 septembre 2024 au 04 octobre 2024	Occupation du domaine public – benne et tracteur	PFISCHTER
188	1 ^{er} octobre 2024	Salle d'œuvres municipale	Du 12 octobre 2024 à 18h00 au 13 octobre 2024 à 02h30	Débit de boisson – Soirée Années 80-90	La maison des Cigognes
189	1 ^{er} octobre 2024	Salle d'œuvres municipale	Le 27 octobre 2024 de 10h00 à 22h00	Débit de boisson – Bal Country	Country Club
190	1 ^{er} octobre 2024	Route de Lallaing	Du 07 octobre 2024 au 27 octobre 2024	Aménagement stationnement et trottoir	EIFFAGE Route Nord Est
191	02 octobre 2024	25 Place de la gare	Du 24 octobre 2024 au 26 octobre 2024	Occupation du domaine public - nacelle	CPS Toitures

192	03 octobre 2024	Rue du Deux Septembre	Du 07 octobre 2024 au 14 octobre 2024	Travaux de voirie : rabotage et enrobés	RAMERY
193	03 octobre 2024	Rue du Moulin	Du 07 octobre 2024 au 21 octobre 2024	Travaux de voirie : purge en chaussée	RAMERY
194	03 octobre 2024	Rue du Marais de Bouvignies	Du 07 octobre 2024 au 21 octobre 2024	Travaux de voirie – rabotage, enrobés et borduration	RAMERY
195	03 octobre 2024	Rue Dupire	Du 14 octobre 2024 au 21 octobre 2024	Reprise de trottoir	RAMERY
196	04 octobre 2024	Rue Moïse Lambert	Du 21 octobre 2024 au 12 novembre 2024	Mise en service du réseau ENEDIS	RAMERY

3) INFORMATIONS

- Un arrêté préfectoral de la Région Hauts-de-France en date du 5 juillet 2024 portant prescription d'une fouille d'archéologie préventive sur le site de l'église Saint Michel.
- Une convention relative à l'aménagement et à l'entretien ultérieur de deux écluses sur la RD 35 a été signée le 8 juillet 2024 entre la commune et le Conseil départemental du Nord conformément à la délibération n°2024_43 du 24 juin 2024.
- Une convention de mise à disposition de la salle des sports Marcel Cerdan, pour l'année scolaire 2023/2024, a été signée le 8 juillet 2024 entre la commune et le collège Jean Moulin de Flines-lez-Râches conformément à la délibération n°2024_42 du 24 juin 2024.
- La CAF de Lille a attribué à la commune le 13 juillet 2024 la somme de 21 755,95 € au titre du 2nd acompte PS ALSH extrascolaire.
- La CAF de Lille a attribué à la commune le 19 juillet 2024 la somme de 26 254,35 € au titre du solde 2023 extrascolaire.
- Réception le 30 août 2024 du Contrat de Mixité Sociale (2023-2025) signé par Madame le Maire le 15 avril 2024, puis par Madame Fabienne DECOTTIGNIES (Secrétaire générale du Nord) et Monsieur Christian POIRET (Président de Douaisis AGGLO).
- La Sous-Préfecture de Douai a attribué à la commune le 2 septembre 2024, une subvention de 18 125 € (représentant 15% du montant HT des travaux estimés à 120 834,81 €) pour les travaux de rénovation de l'éclairage public phase 3 et 4, au titre de la programmation 2024 du fonds vert.

- Le Département du Nord a attribué à la commune le 24 septembre 2024, une subvention de 300 000 € (représentant 30% du montant HT des travaux estimés à 1 066 808,33 €) pour les travaux de reconstruction de l'église Saint-Michel au titre de l'ADVB 2024.
- Le Département du Nord a attribué à la commune le 24 septembre 2024, une subvention de 24 862 € (représentant 50% du montant HT des travaux estimés à 49 724 €) pour les travaux de rénovation de l'éclairage public phase 3 au titre de l'ADVB « Energie » 2024.

Madame RAPISARDA demande s'il est possible de poser trois questions.

Madame le Maire répond positivement.

1/ Quelle est à l'heure actuelle la somme des dons récoltés en faveur de l'église ?

Madame MONNIER répond qu'elle n'a pas le montant exact à ce jour mais, qu'à l'issue de la journée du 21 septembre et avec la vente des programmes, la somme récoltée s'élevait à 5 752 €.

Madame le Maire ajoute que concernant les travaux, nous avons reçu l'autorisation de la DRAC mais sommes en attente de la demande de subvention adressée à la DRAC. Le département du Nord a octroyé une subvention de 300 000 € pour l'ensemble des travaux.

2/ Dans le cadre de l'exposition prévue pour le 80^{ème} anniversaire de la victoire en mai prochain, l'association FFH attend avec impatience l'accord pour la consultation des archives communales.

Il est répondu que le lendemain de la demande une réponse était apportée avec l'intégralité du listing relevant de cette époque mais qu'avant toute consultation il convient de s'assurer que cela est réglementairement possible. Les archives départementales ont été sollicitées en ce sens. Une réponse interviendra dans la semaine.

3/ Les Flinois ont apprécié la pose de la nouvelle plaque de la rue du 2 septembre.

Madame le Maire répond qu'il serait intéressant d'inventorier le nom des rues à Flines et de retracer leur histoire. Cela pourrait d'ailleurs être fait en partenariat avec le conseil municipal des jeunes.

Monsieur TRICOT répond que le relevé des voiries a été fait et qu'il convient à présent d'en retracer l'histoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15